

DSDEN de Vaucluse
Pôle Examens et Concours
Pôle académique CFG/DNB
49, rue Thiers – 84077 AVIGNON CEDEX 04
pole.examenetconours84@ac-aix-marseille.fr

ANNEXE N° 3

Diplôme National du Brevet (DNB) – Session 2022
DEMANDE D'ETALEMENT DU PASSAGE DES EPREUVES

Tout candidat en situation de handicap souhaitant demander - en application de l'article 3 du décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 - le bénéfice d'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves du DNB doit renseigner les informations suivantes :

NOM :Prénom(s) :

Date de naissance :

Etablissement fréquenté (*si candidat scolaire*) :

Candidat : scolaire ou individuel ou CNED scolaire ou CNED individuel

Inscrit au DNB : série générale ou série professionnelle, préciser si agricole

➤ **Etalement du passage des épreuves** (*cocher l'une des cases au choix*) :

Sur la même session 2022 : « session normale » (juin) puis « session de remplacement » (septembre)

ou

Sur les sessions consécutives de juin 2022 et juin 2023 (uniquement pour les candidats scolaires qui font leur classe de 3^e en deux ans)

➤ **Choix des épreuves pour la session de juin 2022** (*à cocher au choix*) :

Épreuve de « soutenance de projet » spécifique aux candidats scolaires.

Épreuve de « français ».

Épreuve de « mathématiques ».

Épreuve de « histoire et géographie, enseignement moral et civique ».

Épreuve de « sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la terre et/ou technologie et/ou pour l'agriculture biologie-écologie)».

Épreuve de « langue vivante étrangère » spécifique aux candidats individuels.

Important : les épreuves choisies précédemment doivent être passées impérativement dans leur intégralité, à la session de juin 2022 (les épreuves non choisies seront passées en septembre 2022 ou en juin 2023).

Fait à : le :

Signature du (de la) candidat(e) : et signature du représentant légal, si mineur(e) :

Visa, date, cachet et signature du chef d'établissement :